



# RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

## U18M RÉGIONAUX – Saison 2024-2025

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

### Article 1 - Généralités

Les Championnats **U18M Régionaux** sont ouverts aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

### Article 2 - Engagements

Les candidatures sur dossier se font directement auprès de la Ligue Régionale.

- Les 36 meilleurs dossiers seront choisis pour effectuer les brassages Ligue
- Les 24 autres places seront mis à disposition des Comités pour effectuer des brassages au niveau départemental.

Si un comité ne peut fournir autant d'équipes que de places disponibles, celles-ci seront réaffectées aux autres comités.

Pour les règles de participation des équipes en CTC, se reporter à l'article 44.1 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basket-ball.

### Article 3 - Système de l'épreuve

## CHAMPIONNAT U18M. SAISON 2024 - 2025

	Secteur OUEST				Secteur CENTRE				Secteur EST		
<b>MATCHS BRASSAGES</b> Brassage en LIGUE Brassage COMITES du 23 septembre au 15 Octobre	<b>36 DOSSIERS RETENUS en LIGUE SUITE AUX RESULTATS SPORTIF DE LA SASION 2023-2024</b>										
	CD 03	CD15	CD63	CD43	CD01	CD42/CD43	CD69	CD26/07	CD38	CD73	CD74
	1		3		2	4	6	3	3	1	1
	<b>TOTAL DES EQUIPES QUALIFIEES POUR LA PHASE EN LIGUE REGIONALE 60 (36 LIGUE + 24 COMITES)</b>										

**1ère Phase Championnat / 15 Poule de 4 équipes (60 équipes)**

**PHASE REGIONALE**

**1ère PHASE**

12 POULE DE 4 EQUIPES  
 matchs aller / retour  
 soit 6 matchs par  
 équipes  
 du 9 novembre au 15  
 décembre 2024

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E	Poule F	Poule G	Poule H	Poule I	Poule J	Poule K	Poule L	Poule M	Poule N	Poule O
R1	R1	R1	R1	R2	R2	R2	R2	R3	R3	R3	R3	R3	R3	R3
								Le meilleur 2ème au RANKING en R2 / Les autres en R3						

**2ième Phase Championnat / 15 Poule de 4 équipes (60 équipes)**

**PHASE REGIONALE**

**2ème PHASE**

10 POULE DE 6 EQUIPES  
 matchs aller / retour  
 soit 10 matchs par  
 équipes  
 du 11 janvier au 13  
 avril 2025

Poule A	Poule B		Poule C	Poule D	Poule E	Poule F		Poule G	Poule H	Poule I	Poule J
R1	R1		R2	R2	R2	R2		R3	R3	R3	R3

**PHASE FINALE**

1/2 Finale le 10 - 11  
 MAI  
 FINALE le 17 - 18 MAI

R1	1/2 Finales + FINALE	1er et 2ème de chaque poule
R2	1/2 Finales + FINALE	1er de chaque poule
R3	1/2 Finales + FINALE	1er de chaque poule

Article 4 - Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GENERAL.

Article 5 - Qualification et licences

	<b>U18M</b>
Nombre de joueurs minimum / maximum autorisés.	5 minimum  <b>10 maximum</b>
Nombre minimum de joueurs du club porteur d'une IE sur la feuille	3
Licences 1C, 2C, OCT, 1CAST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC)	5 (dont 2 max 2C ou 2CASTCTC ou 2CAST)
Licences 0C max	Sans limite

Tout joueur évoluant dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de première phase (poule de 4) et seconde phase (poule de 6) soit un total de 16 matchs donc participation minimum de 8 rencontres pour pouvoir prendre part au phases finales.

## Article 6 - Catégories d'âge

Le championnat U18M Régionale est réservé aux jeunes nés en 2007 et 2008 et 2009

Les possibilités de sur classement sont explicitées dans les règlements fédéraux.

## Article 7 - Horaires et durée des rencontres

	<b>U18M</b>
Durée d'un quart-temps	10 minutes
Pause entre 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> QT, entre 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> QT	2 minutes
Pause entre le 2 <sup>ème</sup> et le 3 <sup>ème</sup> QT	10 minutes
Durée de la prolongation	5 minutes
Échauffement minimum	20 minutes

## Article 8 - Dérogations et planification

Le report d'une rencontre est interdit. Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (sélection, blessure de joueuse sélectionnée, gymnase indisponible, etc.).

Les dérogations sont valides à 25 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif.

Les horaires autorisés sont :

- **UNIQUEMENT** le dimanche : 10h00 à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Les clubs sont tenus de déclarer les voyages scolaires par anticipation. La Commission Régionale des Compétitions pourra refuser la prise en compte en cas de communication jugée trop tardive.

## Article 9 - Ballon et ligne à 3 points

	<b>U18M</b>
Taille du ballon	7
Ligne à 3 points	6,75m (Ligne pleine)

## Article 10 – Modification des règles du Basketball

VOIR MODIFICATION DES REGLES DU BASKETBALL – Saison 2024-2025

## Article 11 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.